



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

11-2024 Subvention OGECE 2024

Pour rappel, une convention a été signée avec l'école Sainte-Anne en 2002 concernant la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée bénéficiant du régime d'association, calculée sur la base du coût moyen d'un élève de classe élémentaire et de classe maternelle de l'école publique. Au vu des coûts de fonctionnement de l'école publique sur l'année 2023, la participation proposée pour l'année 2024 est la suivante :

- ✓ Maternelles : 1 297,03 € par enfant domicilié sur la commune
- ✓ Primaires : 274,95 € par enfant domicilié sur la commune

Les versements sont effectués par trimestre et le montant dépend du nombre d'enfants résidant sur Plougoumelen actualisé à chaque période. Ces crédits seront inscrits au compte 6574 en dépense de fonctionnement du budget de la commune.

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. MOQUET, M. BERTHOU), décide:

- De valider le montant de la subvention qui sera alloué à l'OGECE pour l'année 2024 comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au budget primitif 2024 et de signer tout document s'y rapportant.

de secrétaire de séance
Mme Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT
le 8 avril 2024



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katla

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katla, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

12-2024 Subvention sorties scolaires 2024

Pour l'année 2023, la participation sortie scolaire a été votée comme ci-dessous :

Ecole publique et école privée	
Sortie scolaire	32 € par enfant de la commune

Il est proposé de porter ce montant au titre de l'année 2024 à 36 € et d'inscrire les crédits correspondants au compte 6574.

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. MOQUET, M. CAMUS, M. THOMAS), décide:

- De valider le montant de la participation sorties scolaires qui sera alloué aux deux écoles de la commune pour l'année 2024 comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au budget primitif 2024 et de signer tout document s'y rapportant.

de secrétaire de séance
r/m Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire

Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

13-2024 Subvention au CCAS 2024

Il est proposé de subventionner le Centre Communal d'Action Sociale de la commune à hauteur de 6 500,00 euros et d'inscrire ce montant au compte 657363 en dépense de fonctionnement du budget principal de la commune au titre de l'année 2024.

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. MOQUET), décide:

- De valider la subvention de 6 500 € allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour l'année 2024,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au budget primitif 2024 et de signer tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance
Mme Guillery
Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

14-2024 Subventions aux associations

Les demandes de subvention formulées pour l'année 2024 sont les suivantes :

Association	Montant
Amis de la chapelle de Lestreviau	100,00
Aloha Aikido	275,00
Amicale Meirieu	400,00
APEL Sainte Anne	400,00
AS Plougou / Le Bono	2 200,00
Chevalets du Traon	400,00
Club de l'amitié	400,00
Comités des fêtes - fonctionnement	2 000,00
Comité des fêtes - subvention exceptionnelle feu d'artifice	3 000,00
Compagnie Rohmanescenes	600,00
Judo Golfe & co	440,00
Nounoulen	600,00
U N anciens combattants	210,00
Yog'attitude	330,00
Yole à Plougoumelen - fonctionnement	750,00
Yole à Plougoumelen - subvention exceptionnelle mouillages	540,00
Zykaplougou	2 200,00
Chasse municipale	220,00
Grimp'D blocs	440,00
Les mains de Bellissama	165,00
Les plumes du Len	400,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 058-215601875-20240405-14_2024-DE

Arts martiaux du Golfe	330,00
KTG Tir à l'arc japonais	150,00
Handball Pays de Vannes	500,00
SC Plougou volley ball	400,00
BreizhCeltiFolk	300,00
TOTAL	17 750,00

Ces crédits seront inscrits au compte 65748 en dépense de fonctionnement du budget de la commune.

Vu l'avis de la commission « Associations-Tourisme-Culture » du 20 mars 2024, et sous réserve de la complétude des dossiers de demandes de subvention,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. MOQUET), décide:

- De valider le montant alloué aux associations comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire ces sommes au budget primitif 2024 et de signer tout document s'y rapportant.

de sa créance de séance
Mme Guillery

Guillery



Plougoumen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,

GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

15-2024 Mouillages - Compte de gestion 2023

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur Gildas LE BRIS, Receveur Municipal, pour l'année 2023 et examiner la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Le compte de gestion établi par le trésorier comptable de la Commune (trésor public), pour le budget annexe des mouillages pour l'année 2023 est présenté comme ci-dessous indiqué :

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		2 540,09 €
011	Charges à caractère général	1 922,00 €
012	Charges du personnel	416,00 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	201,91 €
65	Autres charges de gestion courante	0,18 €
Recettes		3 827,93 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	60,12 €
70	Vente de produits (Mouillages)	3 767,81 €

Résultat	1 287,84 €
-----------------	-------------------

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		13 723,05 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	60,12 €
21	Immobilisations corporelles	13 662,93 €
Recettes		13 895,96 €

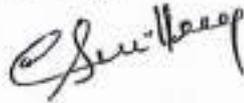
040	Op. ordre de transfert entre sections	201,91 €
10	Apports, dotations et réserves	13 694,05 €
Résultat		172,91 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE), décide:

- D'approuver le compte de gestion du Receveur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

de secrétaire de séance
Hélène Guillory



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT





Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solvelg a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

17-2024 Mouillages - Affectation du résultat 2023

Les résultats cumulés pour 2023 sont présentés ci-dessous pour le budget port et mouillages :

Section de Fonctionnement		
Dépenses réalisées exercice 2023		2 540,09
Recettes réalisées exercice 2023		3 827,93
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	1 287,84
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022	-
c = a + b	Capacité d'autofinancement 2023	1 287,84

Section d'Investissement		
Dépenses réalisées exercice		13 723,05
Recettes réalisées exercice		13 895,96
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	172,91
e	Résultat antérieur reporté 2022	-
	R 001 au BP 2023	1 559,64
f = d + e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	1 732,55

g = c+f	Résultat global 2023	3 020,39
j = i	Besoin de financement fin 2023 pour 2024	-

Affectation du Résultat		
k	Au financement de l'investissement	1 732,55
L	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 287,84
	TOTAL	3 020,39

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE), décide:

- D'adopter l'affectation des résultats 2023 comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance
Mme Guillouy

Guillouy



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

16-2024 Mouillages - Compte administratif 2023

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ». Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. »

Le compte administratif 2023 du budget des mouillages de la commune se présente ainsi :

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		2 540,09 €
011	Charges à caractère général	1 922,00 €
012	Charges du personnel	416,00 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	201,91 €
65	Autres charges de gestion courante	0,18 €
Recettes		3 827,93 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	60,12 €
70	Vente de produits (Mouillages)	3 767,81 €
Résultat		1 287,84 €

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		13 723,05 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	60,12 €

21	Immobilisations corporelles	13 662,93 €
Recettes		13 895,96 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	201,91 €
10	Apports, dotations et réserves	13 694,05 €
Résultat		172,91 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE), décide :

- De constater la concordance du compte de gestion (comptabilité tenue par le Receveur Municipal) et du compte administratif (comptabilité tenue par Madame le Maire),
- D'approuver le compte administratif 2023,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

de, secrétaire de
reçu
d'une copie

E. Berthelot



Plougoumen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Léna Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

19-2024 Lotissement « Prad Ouaren » - Compte de gestion 2023

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Gildas LE BRIS, Receveur Municipal, pour l'année 2023 et examiner la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Le compte de gestion établi par le trésorier comptable de la Commune (trésor public), pour le budget annexe du lotissement Prad Ouaren pour l'année 2023 est présenté comme ci-dessous indiqué :

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		159 478,90 €
011	Charges à caractère général	157 430,49 €
66	Charges financières	2 048,41 €
Recettes		157 154,49 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	157 154,49 €

Résultat	- 2 324,41 €
----------	--------------

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		157 154,49 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	157 154,49 €
Recettes		230 000,00 €
16	Emprunts et dette assimilées	230 000,00 €

Résultat	72 845,51 €
----------	-------------

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

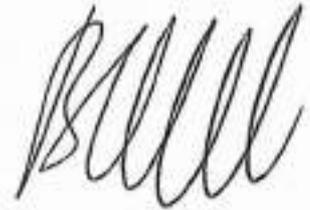
Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'approuver le compte de gestion du Receveur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
H. GUILLERY



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT





Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

18-2024 Mouillages - BP 2024

Le budget primitif 2024, présenté par section, s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 7 000,00 €

Investissement : 8 000,00 €

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		7 000,00 €
011	Charges à caractère général	4 792,69 €
012	Charges du personnel	1 000,00 €
66	Autres immobilisations financières	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
042	Opérations d'ordre	202,31 €
Recettes		7 000,00 €
002	Résultat d'exploitation 2023 reporté	1 287,84 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	70,00 €
70	Vente de produits (Mouillages)	5 627,16 €
77	Produit exceptionnel	10,00 €
75	Autres produits divers de gestion courante	5,00 €

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		8 000,00 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	70,00 €
20	Etudes	7 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	680,00 €

27	Autre immobilisations financières	250,00 €
Recettes		8 000,00 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	209,24 €
27	Créances sur des collectivités publiques	6 058,21 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	1 732,55 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE), décide:

- **D'adopter** le budget annexe 2024 Ports et Mouillages, équilibré en dépenses et recettes,
- **De donner pouvoir** à Madame le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance

M. Guillery

[Signature]

Plougoumen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



[Signature]



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

21-2024 Lotissement « Prad Ouaren » - Affectation du résultat 2023

Les résultats cumulés pour 2023 sont présentés ci-dessous pour le budget lotissement Prad Ouaren :

**AFFECTATION DU RESULTAT 2023
AU BUDGET 2024
Lotissement communal**

Section de Fonctionnement		
Dépenses réalisées exercice 2023		159 478,90
Recettes réalisées exercice 2023		157 154,49
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	- 2 324,41
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022	-
c = a + b	Capacité d'autofinancement 2023	- 2 324,41

Section d'investissement		
Dépenses réalisées exercice		157 154,49
Recettes réalisées exercice		230 000,00
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	72 845,51
e	Résultat antérieur reporté 2022 R 001 au BP 2023	-
f = d + e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	72 845,51

g = c+f	Résultat global 2023	70 521,10
j = i	Besoin de financement fin 2023 pour 2024	-

Affectation du Résultat		
k	Au financement de l'investissement	72 845,51
L	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 2 324,41
TOTAL		70 521,10

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'adopter l'affectation des résultats 2023 comme présentés ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
H. GUILLERY
Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

20-2024 Lotissement « Prad Ouaren » - Compte administratif 2023

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ». Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. »

Le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement Prad Ouaren se présente ainsi :

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		159 478,90 €
011	Charges à caractère général	157 430,49 €
66	Charges financières	2 048,41 €
Recettes		157 154,49 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	157 154,49 €

Résultat	- 2 324,41 €
----------	--------------

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		157 154,49 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	157 154,49 €
Recettes		230 000,00 €
16	Emprunts et dette assimilées	230 000,00 €

Résultat	72 845,51 €
----------	-------------

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, Mme TUAL - RETAILLEAU),
décide:

- De constater de la concordance du compte de gestion (comptabilité tenue par le Receveur Municipal) et du compte administratif (comptabilité tenue par Madame le Maire),
- D'approuver le compte administratif 2023,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Hélène GUILLERY

G. Guillevy



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Léna Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

22-2024 Lotissement « Prad Ouaren » - BP 2024

Madame DUMAS, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente aux conseillers municipaux le projet de budget primitif du budget annexe du lotissement Prad Ouaren pour l'année 2024. Il s'équilibre et se présente comme suit :

Fonctionnement : 615 246,00 €

Investissement : 360 186,00 €

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		615 246,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	2 324,41 €
011	Charges à caractère général	353 926,00 €
042	Opérations d'ordre	157 154,49 €
65	Autres charges de gestion courante	91 641,10 €
66	Charges financières	10 200,00 €
Recettes		615 246,00 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	360 186,00 €
70	Produits des services	255 060,00 €

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		360 186,00 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	360 186,00 €

Recettes		
001	Solde d'exécution de la SI	72 845,51 €
040	Op. ordre de transfert entre sections	157 154,49 €
16	Emprunts et dette assimilées	130 186,00 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'approuver le budget prévisionnel 2024 du Lotissement « Prad Ouaren » comme indiqué ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance

Mme GUILLERY

Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT





Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,

GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

23-2024 Commune - Compte de gestion 2023

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Gildas LE BRIS, Receveur Municipal, pour l'année 2023 et examiner la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.

Le compte de gestion établi par le trésorier comptable de la Commune (Trésor public), pour le budget principal pour l'année 2023 est présenté comme ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		2 424 705,87 €
011	Charges à caractère général	689 180,39 €
012	Charges de personnel	1 131 051,18 €
014	Atténuation de produits	1 782,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	413 021,16 €
65	Autres charges de gestion courante	171 857,49 €
66	Charges financières	17 813,65 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €
Recettes		2 716 080,00 €
013	Atténuation de charges	3 835,42 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	186 643,90 €
73	Impôts et taxes	403 226,64 €
731	Impositions directes	1 300 514,00 €
74	Dotations, subventions et participations	394 533,26 €
75	Autres produits de gestion	27 307,81 €
76	Produits financiers	18,97 €
77	Produits exceptionnels	400 000,00 €

Résultat de fonctionnement	291 374,13 €
----------------------------	--------------

Investissement

Chapitres	Libellé	Montant
Dépenses		1 122 060,15 €
16	Emprunts et dettes assimilés	184 158,46 €
20	Immobilisations incorporelles hors opération	635,27 €
Opérations d'équipement		844 314,73 €
204	Immobilisations incorporelles	76 547,00 €
21	Immobilisations corporelles	16 404,69 €
23	Immobilisations en cours	00,00 €
Recettes		1 081 080,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	413 021,16 €
10	Dotations, fond divers et réserve	653 804,49 €
13	Subventions d'investissement	6 567,12 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 687,73 €

Résultat d'investissement	- 40 979,65 €
---------------------------	---------------

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'approuver le compte de gestion 2023 du Receveur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La Secrétaire de séance
H. GUILLET

E. Guillot



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Léna Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
 GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

24-2024 Commune - Compte administratif 2023

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ». Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. »

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitres	Libellé	Montant
	Dépenses		2 424 705,87 €
	011	Charges à caractère général	689 180,39 €
	012	Charges de personnel	1 131 051,18 €
	014	Atténuation de produits	1 782,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	413 021,16 €
	65	Autres charges de gestion courante	171 857,49 €
	66	Charges financières	17 813,65 €
	68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Recettes		2 716 080,00 €
	013	Atténuation de charges	3 835,42 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	186 643,90 €
	73	Impôts et taxes	403 226,64 €
	731	Impositions directes	1 300 514,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	394 533,26 €
	75	Autres produits de gestion	27 307,81 €
	76	Produits financiers	18,97 €
	77	Produits exceptionnels	400 000,00 €

Résultat de fonctionnement	291 374,13 €
-----------------------------------	---------------------

Investissement	Chapitres	Libellé	Montant
	Dépenses		1 122 060,15 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	184 158,46 €
	20	Immobilisations incorporelles hors opération	635,27 €
	Opérations d'équipement		844 314,73 €
	204	Immobilisations incorporelles	76 547,00 €
	21	Immobilisations corporelles	16 404,69 €
	23	Immobilisations en cours	00,00 €
	Recettes		1 081 080,50 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	413 021,16 €
	10	Dotations, fond divers et réserve	653 804,49 €
	13	Subventions d'investissement	6 567,12 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	7 687,73 €
Résultat d'investissement			- 40 979,65 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL - RETAILLEAU), décide :

- De constater la concordance du compte de gestion (comptabilité tenue par le Receveur Municipal) et du compte administratif (comptabilité tenue par Madame le Maire),
- D'approuver le compte administratif 2023,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance
Mme GUILLERY
E. Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Léna Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

25-2024 Commune - Affectation du résultat 2023

La comptabilité M57 impose l'affectation du résultat de l'année N-1. Ce résultat doit en priorité combler le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés pour 2023 sont présentés ci-dessous pour le budget principal de la commune et il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2023	2 424 705,87
	Recettes réalisées exercice 2023	2 716 080,00
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	291 374,18
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022	
c = a+b	Capacité d'autofinancement 2024	291 374,18

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2023	1 122 060,15
	Recettes réalisées exercice 2023	1 081 080,50
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	-40 979,65
e	Résultat antérieur reporté 2022 (R001 au BP 2023)	423 477,55
f = d+e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	382 497,90
g	Restes à Réaliser en dépenses 2023	0,00
h	Restes à Réaliser en recettes 2023	0,00
i = f -(g+h)	Besoin de financement fin 2023 pour 2024	382 497,90

AFFECTATION DU RESULTAT		
J	report en fonctionnement	
K	au financement de l'investissement	291 374,18

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'adopter l'affectation des résultats 2023 comme présentés ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

M. Guillery
La Secrétaire de séance
Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

26-2024 Vote des taux d'imposition 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La commission doit se prononcer sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties. Il est proposé à la commission de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

TAXES	TAUX 2023	Evolution (%)	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,33 %	1 %	39,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,49 %	0 %	40,49 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	17,11 %	1 %	17,28 %

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (3 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 selon le tableau ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

la secrétaire de séance
Christine GUILLERY
Christine Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

27-2024 Commune - BP 2024

Madame DUMAS, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente aux conseillers municipaux le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2024. Il s'équilibre et se présente comme suit :

Fonctionnement : 3 435 254,00 €

Investissement : 2 314 982,72 €

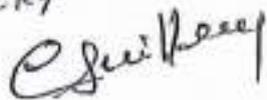
Fonctionnement	Chapitres	Libellé	Montant
	Dépenses		3 435 254,00 €
	011	Charges à caractère général	887 010,00 €
	012	Charges de personnel	1 200 900,00 €
	014	Atténuation de produits	1 800,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	176 390,00 €
	66	Charges financières	17 850,00 €
	68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	80 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	21 304,00 €
	Recettes		3 435 254,00 €
	013	Atténuation de charges	25 378,00 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	172 250,00 €
	73	Impôts et taxes	408 772,00 €
	731	Impositions directes	1 360 000,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	416 854,00 €
	75	Autres produits de gestion	2000,00 €
	77	Produits exceptionnels	1 050 000,00 €

Investissement	Chapitres	Libellé	Montant
	Dépenses		2 314 982,72 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	184 500,00 €
	20	Immobilisations incorporelles hors opération	13 000,00 €
	26	Participations et créances	1 000,00 €
	Opérations d'équipement		2 085 482,72 €
	21	Immobilisations corporelles	31 000,00 €
	Recettes		2 314 982,72 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 450,00 €
	10	Dotations, fond divers et réserve	532 286,63 €
	13	Subventions d'investissement	98 682,88 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	64 466,06 €
	24	Produits de cession	54 000,00 €
	001	Solde d'exécution reporté de N-1	482 793,15 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	21 304,00 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

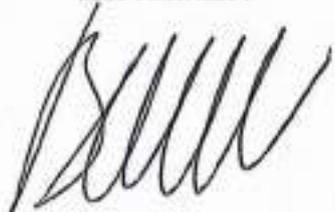
Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL - RETAILLEAU), décide:

- D'approuver le budget prévisionnel 2024 de la commune comme indiqué ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
M^{me} GUILERY


Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT





Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marlon, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents : LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

29-2024 Indemnité de piégeage des ragondins

Considérant qu'au vu des dégâts pouvant être causés par les ragondins sur la commune et les risques liés à la santé publique et animale, la commune, en association avec le FDGDON Morbihan (ex FEMODEC), lutte contre ces animaux par l'installation de pièges. Il est nécessaire de renouveler l'indemnisation des piégeurs de ragondins.

Pour l'année 2023, l'indemnisation était de 75 € pour chacun des 4 piégeurs.

INDEMNISATION 2023	Evolution (%)	INDEMNISATION 2024
75 €	0 %	75 €

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. MOQUET) décide:

- De verser une indemnité annuelle de 75 € aux piégeurs identifiés sur la liste,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
M^{me} GUILLERY
Christine Guillery



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solvelg a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents : LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

28-2024 Lutte contre les frelons asiatiques : prise en charge financière

Face au caractère invasif du frelon asiatique et les risques qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, il est proposé pour 2024, de renouveler le soutien financier à la destruction des nids selon les conditions suivantes :

- ✓ Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs
- ✓ Montant de l'aide communale : 80% du coût de la dépense éligible

Barème des plafonds éligibles (conformément à la charte signée par les prestataires avec le FDGDON) :

		PARTICIPATION 2023	Evolution (%)	PARTICIPATION 2024
Nid situé de 0 à ≤ 5 mètres	84 € TTC	67 €	0 %	67 €
Nid situé de 5 mètres à ≤ 8 mètres	124 € TTC	99 €	0 %	99 €
Nid situé de 8 mètres à ≤ 15 mètres	150 € TTC	120 €	0 %	120 €
Nid situé de 15 mètres ≤ 20 mètres	190 € TTC	152 €	0 %	152 €
Nid situé à plus 20 mètres	226 € TTC	181 €	0 %	181 €

Période d'éligibilité de destruction des nids : du 10 juin au 30 novembre 2024.

Date limite d'instruction des dossiers et de versement des aides : 31 décembre 2024.

Les particuliers devront, avant toute intervention, solliciter le référent en charge des frelons asiatiques de la commune et remplir un formulaire de demande de participation.

Cette prestation fera l'objet d'une décision du Maire désignant le bénéficiaire de l'aide. Le versement de la participation communale se fera au fil des demandes et par l'émission d'un mandat de la commune auprès du particulier.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 056-216801675-20240405-28_2024-DE

Vu l'avis de la commission « Finances-Economie-Ressources Humaines » du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. MOQUET) décide:

- De verser une participation de 80 % aux frais de destruction des nids de frelons, selon les conditions fixées ci-dessus.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
H^{lle} GUILERY



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

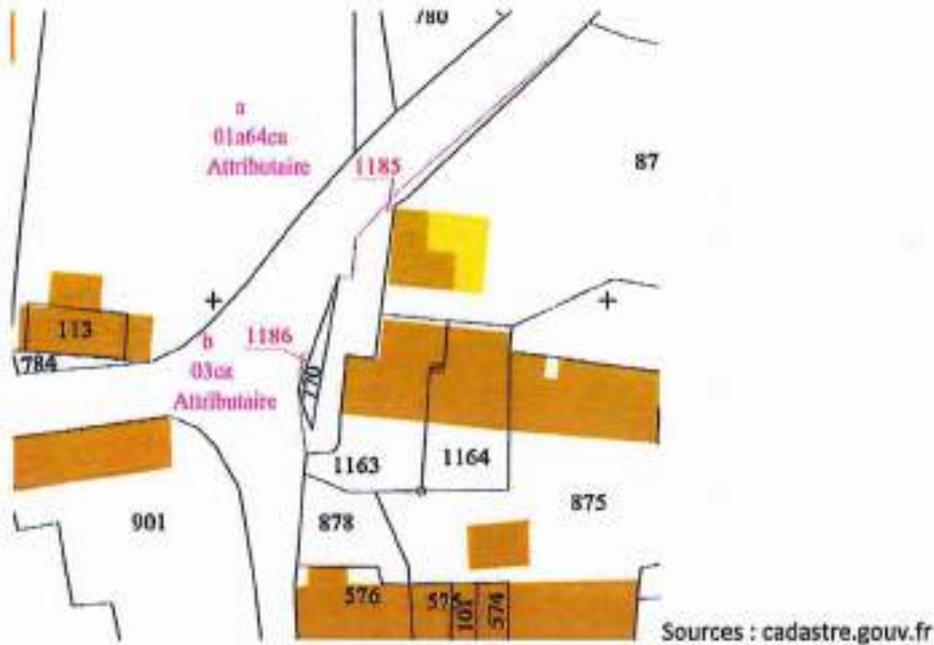
30-2024 Déclassement et cession d'une emprise du domaine public - Lestréviau par M. CHEDOTAL

Mme Le Maire informe que, par courrier du 01^{er} juin 2023, M. CHEDOTAL Clément indique à la commune que dans le cadre de l'acquisition de la propriété de ses parents au lieu-dit Lestréviau, il souhaite procéder à l'acquisition d'un délaissé appartenant à la commune.

M. CHEDOTAL souhaite acquérir une emprise foncière publique jouxtant sa propriété, en limite séparatives des parcelles cadastrées en secteur F, n° 1163. 873.770.

Après constat sur site, il apparaît que la cession de l'emprise publique nouvellement cadastrée section F n°1185. 1186 pour une superficie totale de 1067 m², ne remet pas en cause l'usage par le public. Cette emprise publique, localisée au plan de division ci- après, n'est donc pas affectée au public et ne remplit aucunement un rôle de desserte à l'usage du public.

Plan de situation du lieu-dit LESTREVIAU et localisation du projet de division de la parcelle cadastrée section F N° 1185. 1186 :



Vu le projet de division qui fixe à 1067 m² la surface à céder par la commune pour régulariser le domaine public,
Vu l'avis du Domaine en date du 5 février 2023 estimant le bien à 15 000€,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement en date du 28 mars 2024,
Il est proposé de céder au prix du Domaine la surface de 1067 m² afin de pouvoir régulariser le domaine public,

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, Mme TUAL RETAILLEAU) décide:

- De déclasser du domaine public l'emprise publique désaffectée représentée sur le plan ci-dessus,
- De céder au prix de 15 000€ pour une surface de 1 067 m², soit 14 €/m²,
- D'acter que les frais de géomètre et de notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes s'y rapportant,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la vente.

La secrétaire de séance
H. GUILGRY

Cheriff



Plougoumen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia,
GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

31-2024 Acquisition de la propriété des Consorts GUIMARD en zonage Ua

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 210-1 et suivants, L 300-1, R 213-4 et suivants,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Plougoumelen approuvé le 4 juillet 2019, modifié le 8 juillet 2021 et 16 mars 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Plougoumelen en date du 15 avril 2013, instituant le Droit de Prémption Urbain simple ou renforcé à l'ensemble de ses zones U et AU,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° IA 056 167 24Y0003 reçue en mairie le 13 février 2024 par l'intermédiaire de l'office notarial ACTAVIE représenté par Maître DUGOR portant à la connaissance de la Commune de Plougoumelen la vente du bien concernant les parcelles bâties cadastrées en section AB numéros 116, 253, 432, 5 rue des Chaumières, pour une superficie totale de 2759 m², appartenant aux consorts GUIMARD, au prix de sept cent cinquante mille euros (750 000 euros), frais de notaire en supplément pour un montant d'environ 49 130 €,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 février 2024 réceptionné le 23 février 2024 et, sur la valeur vénale du bien, estimé à un montant de 713 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Considérant la stratégie foncière portée par la commune et traduite par le rapport et les fiches actions du « plan de référence urbain du bourg », réalisé par l'atelier TERRATERRE le 09 mars 2021, visant les potentiels fonciers apparaissant comme stratégique dans le centre bourg,

Considérant les éléments du plan de référence urbain faisant apparaître le terrain privé du 5 rue des Chaumières situé dans le centre-bourg, et ciblé comme foncier répondant aux enjeux d'optimisation du foncier pour le devenir du bourg,

Considérant, par ailleurs, que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » impose aux collectivités locales de rechercher l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés permettant de proposer une offre foncière adaptée et diversifiée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que ladite loi, d'application immédiate, emporte une obligation de sobriété foncière visant à atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à échéance de 2050,

Considérant que la stratégie communale nécessite de se rendre propriétaire de ladite emprise mitoyenne à une propriété communale, afin d'éviter les mutations défavorables, d'anticiper et d'adapter l'offre aux mutations futures,

Considérant que ledit foncier est spécifiquement visé comme l'un des potentiels fonciers stratégiques au sein de l'enveloppe urbaine pour la réalisation d'un projet d'aménagement du centre bourg visant à la fois la mise en valeur de biens communaux et l'accueil d'opérations mixtes de logements,

Considérant par ailleurs que ce foncier ne mobilise pas de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF),

Article 1 :

D'exercer son droit de préemption urbain, sur les parcelles bâties cadastrées en section AB numéros 116, 253, 432, 5 rue des Chaumières, d'une contenance totale de 2759m², au prix de sept cent cinquante mille euros (750 000 euros), numéro d'enregistrement de la DIA 056 167 24 Y0003.

Article 2 :

Que cette acquisition sera régularisée par acte notarié, aux frais de la Commune.

Article 3 :

Que la présente délibération sera notifiée :

- Au notaire, souscripteur de la déclaration d'intention d'alléner,
- Aux vendeurs mentionnés dans la déclaration d'intention d'alléner,
- A l'acquéreur mentionné dans la déclaration d'intention d'alléner,
- Affichée et consignée au registre des préemptions.

Article 4 :

Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan et au Service de Gestion Comptable de Vannes.

Article 5 :

De donner tout pouvoir à Madame Le Maire ou son représentant pour signer tous actes et documents en vue d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le conseil municipal, à la majorité (2 contres : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL RETAILLEAU) décide:

- D'acquiescer la propriété référencée ci-dessus, classés en zone Ua du PLU auprès des Consorts GUIMARD,
- D'acter que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024 soit environ 799 500 € avec les frais notariés,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes s'y rapportant.
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à prendre tout acte concernant la gestion, l'affectation nécessaire à la conservation des biens.

Le capitaine
de saumon
M^{me} Guillevy *Guillevy*



Plougoumelen le 8 avril 2024

Mme Le Maire
Léna BERTHELOT

Berthelot



Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

32-2024 Portage foncier de Golfe Morbihan Vannes Agglo - acquisition de la propriété des Consorts GUIMARD en zonage Ua

Dans le cadre de son projet de développement et afin de procéder à une réserve foncière, la commune souhaite se porter acquéreur de la propriété appartenant aux Consorts GUIMARD, situés dans le centre de Plougoumelen et classés au document d'urbanisme en zone Ua (2 759 m²).

La commune de Plougoumelen a sollicité le portage foncier de GMVA pour l'acquisition des parcelles cadastrées en section AB numéros 116 (63 m²), 253 (261 m²), 118 (2 435 m²), d'une superficie totale d'environ 2 759 m², et classées en zone Ua au plan local d'urbanisme de la commune en vigueur à ce jour.

Vu l'avis de France Domaine, le prix de vente est fixé à sept cent cinquante mille euros (750 000 €) net vendeur soit

Compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet par la commune, GMVA a été sollicitée pour assurer le portage foncier de cette unité foncière et ce, pour une durée maximum de 7 ans.

Au terme de ce délai, GMVA transférera à titre onéreux à la commune de Plougoumelen la propriété susvisée selon la décision cadre du bureau de GMVA en date du 22 avril 2021 fixant les critères de portage et conditions de rachat. Le prix d'achat payé par la commune à GMVA comprend :

- La valeur d'acquisition payée par GMVA,
- Les indemnités de toutes natures versées aux propriétaires, locataires et ayants-droits,
- Les frais nécessaires à l'acquisition (géomètre, notaire, publicité foncière...),
- L'actualisation des paiements opérés par GMVA au titre de la valeur d'acquisition, des indemnités et des frais précités,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement en date du 28 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (2 contres : M. MOQUET, Mme LEMAITRE, 1 abstention : Mme TUAL RETAILLEAU) décide:

- D'acquérir la propriété référencée ci-dessus, classés en zone Ua du PLU, par l'intermédiaire d'un portage foncier assuré par GMVA
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de réserve foncière entre GMVA et la commune fixant les engagements de chacune des parties,
- D'acter que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes s'y rapportant.
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à prendre tout acte concernant la gestion, l'affectation nécessaire à la conservation des biens.

La secrétaire de séance
Hug GUILLERY
Guéhen

Plougoumen le 8 avril 2024
Mme Le Maire
Léna BERTHELOT





Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16

Le vendredi 5 avril 2024 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, CAMUS Patrick, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, LIEVRE-CORMIER Claire, BERTHOU Olivier, TUAL-RETAILLEAU Annie, DORIDOR Marion, LEMAITRE Katia

Pouvoirs : THOMAS Lionnel a donné pouvoir à CAMUS Patrick, MOCQUET Julien a donné pouvoir à LEMAITRE Katia, GROLEAU Solveig a donné pouvoir à BERTHELOT Léna.

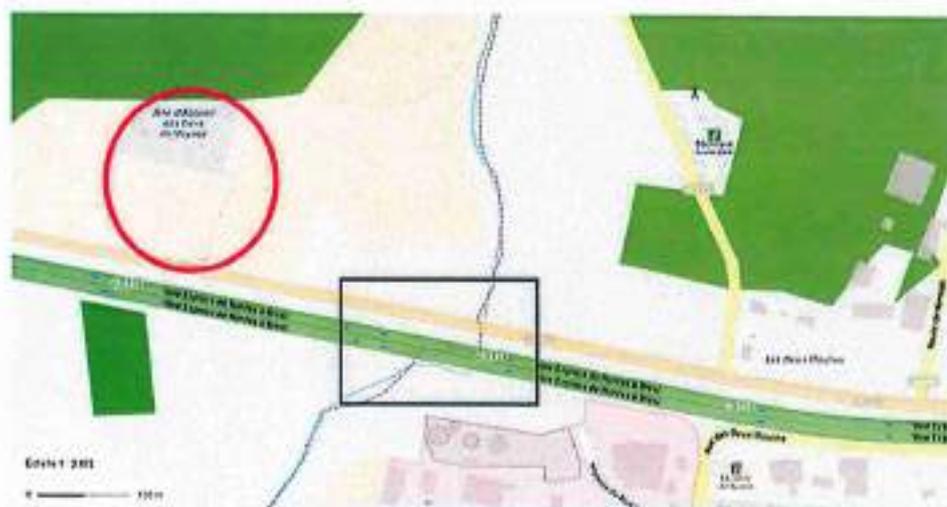
Absents: LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc.

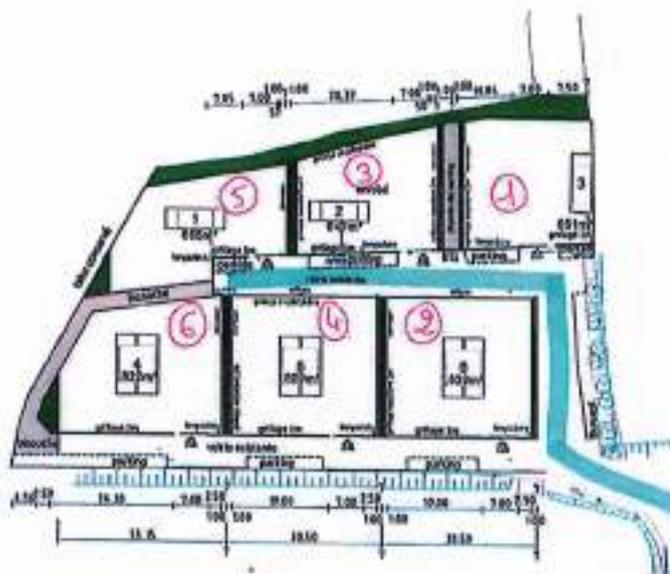
Secrétaire de séance : GUILLERY Christine

33-2024 Proposition de dénomination de la voie d'accès aux « Terrains Familiaux »

Les terrains familiaux situés au nord de la commune, au lieu-dit « Pont du Merle », sont composés de 6 terrains en location sur le territoire de la commune de Plougoumelen, et relevant de la compétence de GMVA.

Plan de situation et de composition des terrains familiaux :





Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement en date du 28 mars 2024,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. MOQUET) décide:

- De valider la dénomination de la voie bilingue « Impasse du Pont du Merle » (dénomination principale) et la traduction en breton « Impasse Pont er Vouial » (dénomination secondaire),
- De valider un panneau signalétique de dénomination de la voie bilingue « Impasse du Pont du Merle » (dénomination principale) et la traduction en breton « Impasse Pont er Vouial » (dénomination secondaire),
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance
 M^{me} GUILCERY
Guilcery



Plougoumelen le 8 avril 2024
 Mme Le Maire
 Léna BERTHELOT

Léna Berthelot